



Consultation publique sur les orientations gouvernementales et les enjeux en matière de changements climatiques

Mémoire du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et de son regroupement national

Février 2012

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Introduction

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) accueille très favorablement le projet de Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) et félicite le gouvernement québécois de garder le cap sur ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020. À cet égard, il joue un rôle de leader au Canada et en Amérique du Nord même si de grands défis l'attendent encore afin d'atteindre sa cible ambitieuse.

Cette volonté clairement affirmée du gouvernement s'accorde avec les attentes des Québécois, car, lors d'un récent sondage commandé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et réalisé par Léger Marketing, il a pu être confirmé que les Québécois sont toujours largement en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Ils révèlent d'ailleurs que 80 % d'entre eux vont jusqu'à espérer que le Québec soit parmi les leaders en Amérique du Nord et dans le monde en ce domaine.

Aussi, dans la responsabilité d'agir pour contrer les changements climatiques, le gouvernement provincial est perçu comme étant grandement responsable par 67 % des personnes interrogées.

Au Bas-Saint-Laurent, le CRE BSL observe un intérêt et une mobilisation régionale accrue ces dernières années pour la production d'énergies plus vertes qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre : hydroélectricité, éolien, biomasse forestière, biogaz, etc.

Cet attrait pour de nouvelles filières moins polluantes s'est manifesté avec évidence lors de l'organisation du Forum régional des Rendez-vous de l'énergie, à Rimouski, le 19 novembre 2010. (Informations en annexe).

De plus, un impact qui est particulièrement ressenti dans la région comme conséquences du réchauffement climatique est l'érosion côtière. Cette érosion des berges du littoral peut perturber gravement des habitats fauniques, le système routier, les installations portuaires, les propriétés et les infrastructures municipales riveraines. Les citoyens de la région en ont fait cruellement l'expérience et les préoccupations sur la lutte au réchauffement et l'adaptation aux changements interpelle de plus en plus les communautés côtières du Bas-Saint-Laurent.

Enfin, le CRE BSL demande en plus de la consultation actuelle, la tenue de consultations publiques plus structurées avec audition de mémoires et/ou présentation en commission parlementaire pour permettre au gouvernement d'entendre le plus d'intervenants possible et approfondir la complexité de certains enjeux du plan d'action.

Cette volonté a été exprimée également lors de la rencontre de consultation tenue à Rimouski le 2 février 2012 organisée par l'AQLPA et le CRE BSL à laquelle participait le ministre de l'Environnement du Développement durable et des Parc, M. Pierre Arcand (Rapport conjoint au MDDEP à venir).

1. Présentation du CRE BSL

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Conformément au mandat qui lui a été confié, le conseil se consacre à la promotion de valeurs et de modèles de développement qui assureront un avenir viable aux communautés.

Le CRE BSL est né à la suite d'une volonté régionale qui s'est exprimée en 1977. Le modèle aura inspiré les autres régions du Québec et aujourd'hui, il existe un regroupement national et seize conseils de l'environnement réunissant plus de 1 000 organismes.

Les principaux dossiers traités correspondent aux particularités du milieu bas-laurentien et aux attentes de plus en plus nombreuses de la communauté : la forêt, le Saint-Laurent, l'agriculture, la gestion de l'eau et des matières résiduelles. Ces dernières années, le CRE BSL a fait du dossier de l'énergie une de ses priorités. Il pilote, au Bas-Saint-Laurent, la campagne Défi Climat et la démarche sur la réduction de la dépendance au pétrole au Québec, connu sous le nom des Rendez-vous de l'énergie. L'organisme a aussi à cœur la sensibilisation du public à l'effet de serre et la promotion de l'efficacité énergétique et des alternatives renouvelables.

2. Commentaires sur les enjeux et la vision du PACC 2013-2020

À la page 2 du document, on retrouve cet énoncé :

« De plus, les mesures menant à l'atteinte de cette cible pourraient propulser davantage le Québec dans l'économie du 21^e siècle en lui permettant de réduire sa dépendance aux importations de pétrole, en créant des opportunités d'affaires, de nouvelles entreprises et des emplois "verts" et en rendant ses secteurs économiques plus efficaces et plus compétitifs. » [Nous soulignons]

Un peu plus loin, toujours à la page 2, on énumère les 5 enjeux du PACC 2013-2020, dont l'un d'eux s'énonce ainsi :

« la réduction de la part des énergies fossiles dans le bilan énergétique du Québec; »

Le CRE BSL est satisfait de voir que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de réduire la dépendance au pétrole et qu'il associe cet objectif au succès de la stratégie de réduction des GES. Il souligne cependant l'importance d'ajouter un enjeu qui concerne l'équité interrégionale en matière de réduction des GES et d'adaptation. De plus, nous croyons que la stratégie devrait viser une réduction de l'ensemble de la consommation de pétrole, sans égard à sa provenance.

Les principes directeurs

Au début de la page 3 du document, on décrit les principes directeurs qui guideront le choix des mesures du PACC 2013-2020. Le premier se décline ainsi :

« Pérennité des interventions et de leurs effets : outre le coût de la réduction des émissions de GES (\$/tonne) ou de l'adaptation aux changements climatiques, d'autres éléments importants doivent être pris en considération dans le choix des mesures du PACC 2013-2020. Parmi ceux-ci, notons la capacité des mesures à permettre la transformation des marchés, à soutenir les stratégies de diversification économique, de formation de la

main-d'œuvre et de développement des régions, à concourir à l'amélioration de la santé publique, à réduire les risques de sinistres et à en limiter les conséquences, à protéger la biodiversité, à réduire la dépendance du Québec aux combustibles fossiles, etc. »

Il s'agit d'un élément très important pour le CRE BSL puisque nous croyons qu'il faut prioriser les mesures de réduction de GES qui seront structurantes pour les régions et qui apporteront des bénéfices multiples. Cela dit, l'emploi du terme « pérennité » dans le titre de ce principe ne nous apparaît pas juste. On devrait plutôt parler de synergies et de cobénéfices des interventions et de leurs impacts positifs sur la région.

À partir des consensus dégagés de la consultation des acteurs socio-économiques régionaux lors des rendez-vous de l'énergie, nous croyons que la région peut passer d'une situation de dépendance et de fragilité à une situation où elle se trouverait renforcée. En effet, en substituant le pétrole par des énergies renouvelables produites en région, il est possible de maximiser les synergies pour que la région utilise cette crise pour se renforcer plutôt que de la subir. La mobilisation est particulièrement forte au Bas-Saint-Laurent sur cet aspect, et les acteurs du milieu se sont montrés prêts à passer à l'action, et veulent être soutenus dans leurs initiatives.

Le principe directeur qui concerne la cohérence et la complémentarité des interventions gouvernementales est aussi très important.

*« **Cohérence et complémentarité des interventions gouvernementales : le PACC 2013-2020 doit présenter un ensemble de mesures qui sera à la fois cohérent avec les orientations gouvernementales et complémentaires aux autres interventions gouvernementales.** »* [Nous soulignons]

Le CRE BSL estime que cela risque d'aller de soi étant donné que le PACC est élaboré dans le cadre d'une approche qui implique la participation de tous les ministères du gouvernement. Ce qui est encore plus important en terme de cohérence, c'est de s'assurer que les futures interventions gouvernementales des ministères et organismes soient cohérentes avec les mesures du PACC 2013-2020 suite à son adoption.

Vision d'avenir du PACC 2013-2020

Dans l'énoncé de vision que l'on retrouve en page 3 du document, on avance que l'on souhaite que le PACC 2013-2020 aura permis à terme :

« de réduire la vulnérabilité de la population et des entreprises québécoises aux fluctuations importantes des prix des énergies fossiles; » [Nous soulignons]

Conformément à ce qui a été véhiculé dans le cadre de la démarche des Rendez-vous de l'énergie, qui a été validé par un comité scientifique et qui est appuyé par de nombreuses organisations partenaires, dont les quelque 150 signataires de la déclaration d'engagement du Forum québécois sur l'énergie, le CRE BSL estime que cela dépasse la notion de simple fluctuation des prix au sens de leur caractère instable ou imprévisible. Cela pour trois constats :

Car le Québec est dépendant du pétrole

Au Québec, la part du pétrole représente 38 % de la consommation énergétique en 2007, soit presque autant que la consommation d'électricité. La demande de produits pétroliers se concentre principalement dans le secteur des transports avec plus de 70 % de la consommation totale. Malgré le fait que cette source d'énergie soit très importante pour l'économie du Québec, notre province n'en produit pas et nous devons nous approvisionner

entièrement sur les marchés extérieurs pour combler nos besoins. Or, ces marchés sont sous forte pression, les pays étant en concurrence pour l'accès à une ressource qui se raréfie et dont le coût d'extraction est à la hausse.

Le pétrole est une ressource qui est en train de s'épuiser

Le rythme des nouvelles découvertes de champs pétroliers a grandement ralenti, au point que la consommation annuelle a dépassé la capacité des sources de pétrole conventionnel découvertes depuis le milieu des années 1980. L'accroissement de la demande mondiale de pétrole s'est en effet considérablement accéléré ces dernières années, essentiellement en raison de la hausse des besoins des pays émergents : une augmentation de 45 % de 1973 à 2007, dont plus des deux tiers se sont réalisés depuis l'an 2000. Or le pétrole devient rare et il faut se tourner vers de nouvelles sources de plus en plus difficiles à exploiter. Elles requièrent davantage d'investissement et d'énergie. D'après l'Agence internationale de l'énergie, les gisements exploitables économiquement à grande échelle par les techniques traditionnelles vont subir une chute accélérée de leur production : une réduction de 61 % en 2030 par rapport au niveau de production de 2007.

Le prix du pétrole augmentera inévitablement dans l'avenir

Toutes ces raisons font dire à la très grande majorité des spécialistes que le prix du pétrole ne cessera de progresser. Fatih Birol, économiste en chef de l'AIE, reconnaît même que « l'ère du pétrole bon marché est révolue ». Et cette hausse des prix a d'ailleurs débuté au début des années 90 : le prix du baril de pétrole fluctuait alors entre 30 \$ et 40 \$ tandis qu'aujourd'hui, il oscille autour de 80 \$, soit le double.

Volet Réduction

Concernant le volet réduction, on suggère au début de la page 4 qu'il faut envoyer un signal de prix aux différents acteurs économiques. C'est une excellente chose.

Dans une perspective de changement de comportement, de prévisibilité, d'acceptabilité sociale et de gestion progressive de la transition, le CRE BSL considère qu'au-delà d'un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission (PEDE), le gouvernement doit envoyer dès à présent un signal de prix sur les carburants à l'horizon 2020.

On pourrait par exemple fixer la cible à 20 cents/litres en 2020, avec une augmentation graduelle à partir de 2013. Ces sommes serviraient uniquement à financer les alternatives (transport collectif, électrification, substitution, etc.).

Comme il se consomme au Québec environ 13 milliards de litres de carburant par an, et anticipant une diminution de 20 % en 2020 (10 milliards), on pourrait prélever ainsi environ 2 milliards de \$ pour investir au Québec. Dans la mesure où cela permettrait de réduire de 20 % l'importation de pétrole, on éviterait la fuite de 5 à 10 milliards de capitaux à l'extérieur de la province.

Mais à côté de ses mesures coercitives, il sera primordial de continuer à informer, mobiliser, soutenir et accompagner les acteurs socio-économiques régionaux dans leurs réalisations qui contribueront à participer à l'effort de lutte aux changements climatiques.

Vision d'avenir et secteurs d'intervention

Aux pages 4, 5 et 6, le document expose la vision d'avenir du PACC 2013-2020 pour les différents secteurs d'intervention. Certains d'entre eux méritent une attention spéciale.

« Sur le plan énergétique, le PACC 2013-2020 est complémentaire aux orientations de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Il entend ainsi contribuer à favoriser l'efficacité énergétique et accroître l'utilisation de sources d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles dans tous les secteurs de la société, à réduire les émissions associées à la fourniture d'électricité (réseaux autonomes, sites isolés et pointes hivernales) ainsi qu'à soutenir l'essor des bioénergies lorsqu'elles constituent un gain réel en matière de lutte contre les changements climatiques. »

Le CRE BSL considère que le PACC 2013-2020 doit prioriser uniquement certains axes de la Stratégie énergétique 2006-2015 puisqu'il y en a qui peuvent s'avérer incohérents avec la réduction des GES. En outre, le PACC 2013-2020 doit paver la voie à une future Stratégie énergétique pour le Québec.

« En aménagement du territoire et urbanisme, le PACC 2013-2020 propose un partenariat clé avec le monde municipal québécois qui vise, entre autres, à diminuer les déplacements en automobile et les distances à parcourir ainsi qu'à favoriser les transports collectifs et actifs. Cet objectif sera notamment atteint par de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, une coordination accrue des interventions gouvernementales sur le territoire, un accompagnement des collectivités ainsi qu'un soutien dans les quartiers existants et les nouveaux développements. »

Pour le CRE BSL, ces éléments ne sont pas suffisants pour entraîner un virage dans ce secteur qui sera conséquent avec les cibles de réduction. Il faut un nouveau pacte municipal incluant une réforme en profondeur de la fiscalité afin que celle-ci, plutôt que d'encourager la croissance des GES (notamment par l'étalement urbain et la perte de milieux humides), favorise la réduction des émissions (notamment par la densification, la mixité des services de proximité, la réforme du code du bâtiment).

« Du côté des transports, le PACC 2013-2020 soutiendra la prochaine politique québécoise de mobilité durable, particulièrement l'utilisation accrue des transports collectifs, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action sur les véhicules électriques. Il entend également contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien) et de leur exploitation, soutenir l'utilisation de carburants alternatifs au pétrole et favoriser l'optimisation du transport des marchandises et des personnes, notamment par l'entremise d'une meilleure logistique et de l'intermodalité. »

Le CRE BSL estime que le Québec ne pourra pas atteindre ses objectifs de réduction de GES à l'horizon 2020 s'il ne cesse pas dès maintenant l'accroissement de l'offre de transport routier. Cette option choisie depuis des dizaines d'années n'a pas permis de réduire la congestion routière, a des effets dramatiques sur la santé publique et ne fait que repousser les problèmes à la génération suivante. Le Québec est à l'heure des choix. Il n'a pas les ressources pour soutenir le financement, le développement et l'entretien de deux réseaux de transport en parallèle (individuel et collectif). Les efforts et les investissements pour les développements doivent se porter en priorité sur le développement de l'offre de transports collectifs, la promotion du transport actif, et l'accélération de l'usage des véhicules de transport hybrides et électriques. Cela nécessitera donc de la part du gouvernement des politiques et décisions intégrées et cohérentes en matière de transport routier et collectif.

« Le Québec est reconnu pour l'immensité et la richesse de ses forêts. Au chapitre de la lutte contre les changements climatiques, la séquestration du carbone par les arbres et surtout l'utilisation des produits forestiers en remplacement de matériaux plus émetteurs de GES peuvent offrir des possibilités intéressantes. Déjà en 2009, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il s'engageait à planter 100 millions d'arbres d'ici 2015 dans le cadre d'une vaste initiative internationale d'États fédérés actifs en matière de lutte contre les changements climatiques. En complémentarité avec cette initiative, le PACC 2013-2020

concentrera ses efforts de reboisement en milieu urbain afin de contribuer à la création d'îlots de fraîcheur et, du même coup, à l'assainissement de l'air. »

Le reboisement, en milieu urbain ou forestier, est un effort louable, mais ne doit pas se substituer à une stratégie de bonne gestion forestière, intégrant les différents usages et éco-services fournis par les forêts. Ainsi, la nouvelle stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec (SADF), met de l'avant aménagement écosystémique comme principe de base la foresterie québécoise. Ce principe stipule que la foresterie doit réduire les écarts avec la forêt naturelle, en s'inspirant des perturbations naturelles. Dans une région comme le Bas-Saint-Laurent, ces perturbations naturelles sont mieux imitées par des coupes partielles, ce qui réduit les besoins de reboisement après coupe. Bref, le PACC doit s'appuyer sur cette foresterie durable, qui inclut aussi la création d'aires protégées, pour atteindre ses objectifs.

C'est ainsi que de nouvelles filières d'utilisation de la matière ligneuse pourront s'ajouter à celles existantes. On pense ici à l'énergie renouvelable (chaleur et électricité) pouvant être tirée de la biomasse forestière. Reposant sur une utilisation optimale des résidus d'opérations courantes (et non la coupe de nouvelles superficies), cette filière est tout à fait adaptée à rendre les régions ressources moins dépendantes du pétrole, tout en réduisant les émissions de GES, notamment si on l'utilise en substitution au mazout dans les chaufferies institutionnelles et communautaires. La production de rayonne, en remplacement de tissus synthétiques issus de la pétrochimie, devrait également faire partie du coffre à outils de l'industrie forestière.

L'énoncé ci-dessus, tout comme celui sur les bâtiments, mentionne bel et bien le remplacement de matériaux émetteurs plus de GES (notamment les métaux, le béton, et le plastique) par le bois. Selon nous, ces mesures pourraient contribuer à résorber la crise forestière actuelle, par exemple en favorisant la construction en bois, l'utilisation accrue des bois d'apparence ou le développement de nouveaux produits de niche en bois. Le CRE BSL croit donc qu'il faut, d'un point de vue stratégique, miser beaucoup plus fortement sur l'utilisation des forêts et du bois. Mais pour y parvenir, le PACC devra être plus précis quant aux efforts à être déployés.

« La mobilisation de l'ensemble de la population et de tous les acteurs de la société québécoise passe par une meilleure compréhension des enjeux liés aux changements climatiques, des moyens pour y faire face et des bénéfices que les mesures prises peuvent procurer à moyen et à long terme. Par des actions gouvernementales orchestrées, complémentaires et cohérentes, le PACC 2013-2020 souhaite ainsi instaurer dans la société québécoise des valeurs sociales et culturelles liées à la réduction des émissions de GES, et ce, de manière à ce que toute la population comprenne que la participation de tout un chacun peut avoir un impact considérable. À cet égard, la jeunesse sera notamment ciblée en vue de s'assurer de l'assimilation des enjeux relatifs aux changements climatiques. Dans ce contexte, les enseignants et formateurs seront encouragés à acquérir et transmettre des connaissances sur les changements climatiques par des activités scolaires, parascolaires et culturelles. »

Le CRE BSL veut souligner que tous les citoyens disent avoir besoin de plus d'information, de soutien et l'accompagnement. Le gouvernement a un rôle à jouer en diffusant des messages d'intérêt public, en contrôlant la publicité contradictoire (notamment automobile), et en favorisant la concertation des acteurs en régions, comme les CRE le font dans le cadre de leurs interventions et campagnes de mobilisation. L'ensemble de la population québécoise doit être visé par cette mobilisation. Il ne faut pas uniquement viser les jeunes à l'horizon 2020, puisque cette échéance est très proche.

Aussi, le récent sondage du RNCREQ démontrait qu'à 54 %, la population favorise les mesures de sensibilisation de la population pour la réduction des émissions de GES¹. Le travail d'éducation est à réaliser en continu autant auprès des citoyens que des acteurs socioéconomiques. Nous pouvons à ce titre, citer en exemple la campagne Défi Climat qui réussit depuis 5 années à mobiliser de concert les entreprises et les citoyens dans la lutte aux changements climatiques.

Volet Adaptation

Le CRE BSL est satisfait que le gouvernement ait élaboré une stratégie d'adaptation. Le Bas-Saint-Laurent a été particulièrement touché ces dernières années par des événements climatiques extrêmes qui ont causé des épisodes d'érosion et de submersion particulièrement dommageables. Lors de la consultation tenue le 2 février 2012 à Rimouski, le Ministre Arcand a été personnellement sensibilisé sur l'étendue et la gravité des effets documentés par les experts régionaux. À l'instar de ses partenaires régionaux, le CRE BSL sera particulièrement vigilant quant à l'efficacité des mesures qui seront mises en application.

Au Bas-Saint-Laurent, les efforts doivent prioritairement comprendre des mesures d'adaptation pour les communautés côtières, car 70 % de la population bas-laurentienne vit aux abords du fleuve et que les changements climatiques entraîneront la submersion des terres agricoles, des municipalités, des marais, des infrastructures de transport, etc.

« Conservation de la biodiversité et bénéfices offerts par les écosystèmes

La biodiversité et les écosystèmes procurent des services écologiques essentiels à la société. Il s'agit de services d'approvisionnement (p. ex., eau et matériaux), de régulation (p. ex., contrôle des crues), de soutien (p. ex., formation des sols) et culturels (p. ex., beauté des paysages). Or, le climat est le principal déterminant de la répartition de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. Les ressources hydriques et les écosystèmes représentent un défi de gestion important dans un contexte de climat changeant. Les mesures d'adaptation entendent prioriser la conservation et la protection des ressources hydriques ainsi que l'adoption de pratiques de gestion des espèces et d'aménagement des habitats visant à préserver la résilience des écosystèmes. »

Pour le CRE BSL, la préservation des milieux humides, naturels, rives, etc. dans les secteurs urbanisés ainsi que la préservation des cours d'eau particulièrement dans les zones agricoles, doit être une priorité absolue dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'importance de la valeur économique associée aux bénéfices de la biodiversité. En plus d'être contreproductifs en amplifiant les effets à long terme, les aménagements rigides (enrochements, murs, etc.) nuisent à la conservation de la biodiversité et des habitats. Ces mauvaises pratiques devraient minimalement ne pas être encouragées dans le PACC.

3. Réponses aux questions soulevées dans le document

1. Vers quels types de mesures (incitatives, économiques, réglementaires, etc.) le Québec devrait-il se tourner en priorité pour atteindre son objectif?

¹ Sondage RNCREQ - Léger Marketing, p.14, Janvier 2012 http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/RNCREQ_Sondage-Changeementsclimatiques_2012.pdf

Divers types de mesures sont pertinents et répondent à des besoins variés. Il est sans doute nécessaire que ces mesures soient proposées en synergie les unes avec les autres, des dispositions qui répondent à un seul type d'action (réglementaire seul, incitatif seul par exemple) ont une portée plus limitée et sont moins durable que lorsque utilisées en synergie et de façon complémentaire les unes avec les autres. Il convient également d'adopter des mesures adaptées à des contextes variés, selon la densité de population ou de l'intensité des secteurs actifs sur un territoire donné (transport, industrie, agriculture, etc.).

Des dispositions réglementaires sont par contre généralement nécessaires pour répondre à l'urgence de certaines situations et pour garantir l'atteinte de résultats probants dans un délai raisonnable.

Par exemple, dans le but de financer l'augmentation de l'offre et de la qualité du transport collectif, 51 % des personnes interrogées (dans le sondage récent du RNCREQ) ont indiqué être totalement favorables à l'introduction de taxes sur les véhicules à forte consommation. Une proportion de 40 % dit être totalement favorable à ce que l'on taxe la publicité automobile, tandis que 26 % serait totalement favorable à l'ajout de péages sur les ponts et autoroutes. L'introduction de taxes sur le stationnement (13 %), de taxes sur l'essence ainsi que l'augmentation des tarifs pour les usagers des transports collectifs (7 %) sont des mesures beaucoup moins populaires. Cela prouve bien qu'une multiplicité des types de mesures est nécessaire.

2. Par quels moyens le PACC 2013-2020 devrait-il contribuer à accentuer la densification de nos villes et ainsi diminuer les distances à parcourir?

Le CRE BSL propose des moyens comme une réforme de la fiscalité municipale, le recours aux péages autoroutiers, la charge de taxes sur le stationnement, la réforme du code du bâtiment, l'imposition de standards de densification et l'aménagement urbain favorisant la proximité et la mixité des services.

3. Outre l'amélioration de l'efficacité énergétique des transporteurs, quels seraient les moyens que le PACC 2013-2020 devrait prendre en considération pour optimiser l'organisation du transport des marchandises?

Le PACC peut appliquer le modèle des centres de gestion des déplacements pour la livraison des marchandises, privilégier le développement des transports ferroviaire et maritime et adopter une gestion intégrée et optimisée des différentes voies de transport. Une gestion plus serrée et contraignante des poids lourds, notamment avec l'interdiction dans les centres-villes aux heures de pointe, est aussi de nature à favoriser l'efficacité énergétique.

4. Le gouvernement du Québec devrait-il adopter une approche de carboneutralité ou se limiter à donner des objectifs de réduction ambitieux à ses ministères et organismes?

La carboneutralité doit être visée par le gouvernement qui doit impérativement servir de modèle pour ajouter de la crédibilité et une cohérence à ses politiques.

5. Quelles approches ou mécanismes le PACC 2013-2020 doit-il privilégier afin de s'assurer que les mesures mises de l'avant en matière de production et d'utilisation de bioénergies contribueront réellement à la lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2020?

Le CRE BSL est d'avis que le PACC doit miser sur le potentiel de développement des énergies renouvelables dans les régions du Québec et les bioénergies doivent en priorité se substituer aux énergies fossiles. Lorsqu'on leur demande quels moyens privilégier pour agir, les Québécois favorisent nettement la production d'énergies renouvelables (62 %) - Sondage RNCREQ.

6. De quelle façon le gouvernement devrait-il intervenir auprès des entreprises afin de les outiller et de les soutenir de manière à ce qu'elles puissent réduire leurs vulnérabilités et accroître leur capacité à saisir les opportunités résultant des changements climatiques?

Le gouvernement peut mettre en place des programmes d'accompagnement ou d'attestation. Il peut également adopter des programmes d'investissement, de subvention et de recherche ou en faciliter les échanges, le réseautage et le transfert d'expertises et de technologies québécoises.

Le gouvernement peut aussi s'adresser à des organismes du milieu et s'inspirer de formules initiées par les CRE comme celles du Défi Climat (campagne dans les milieux de travail) et des Rendez-vous de l'énergie (mobilisation des acteurs régionaux, mise en place de plan et stratégie où les entreprises sont parties prenantes, etc.)

7. Quels moyens le gouvernement et les municipalités devraient-ils mettre en place afin de diminuer la vulnérabilité de la population en cas de sinistre (ex. inondations) et en limiter les coûts matériels et immatériels?

On doit interdire toute construction en zone inondable et la destruction des derniers milieux humides. On propose aussi de restaurer et de protéger les rives et le littoral par le reboisement, la revégétalisation, l'aménagement de plages et de grèves, la répartition des coupes forestières, des terres cultivées et des activités anthropiques par bassin versant, le rehaussement ou le respect des normes (bandes riveraines), etc.)

8. Quelles approches ou quels mécanismes les responsables de la santé publique devraient-ils privilégier pour aider les personnes les plus vulnérables aux changements climatiques?

Des soirées d'informations publiques et régulières, un suivi avec les communautés concernées et l'offre d'un soutien psychologique sont quelques approches que le CRE BSL recommande.

9. Quels moyens le PACC 2013-2020 devrait-il proposer dans le but de protéger adéquatement les écosystèmes dans un contexte de changements climatiques?

Financer des programmes de connaissances pour des groupes de recherche et d'études scientifiques et utiliser les résultats dans les programmes, les politiques, les cadres réglementaires, etc. qui visent la protection des écosystèmes. Au Bas-Saint-Laurent, les travaux de la Chaire de recherche du Canada en conservation des écosystèmes nordiques, de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski ou de la Chaire de recherche en géoscience côtière sont des exemples. Le CRE BSL estime aussi que les écosystèmes comme les marais salés doivent pouvoir migrer en fonction des nouvelles conditions physiques du milieu. Il faut limiter leur entrave entre les routes, les villes et autres infrastructures. Il faudra par contre, donner un coup de pouce en revégétalisant ces nouvelles terres.

10. Quel mécanisme le PACC 2013-2020 doit-il prévoir afin de s'assurer que les régions puissent contribuer activement à la lutte contre les changements

climatiques et à l'adaptation à ses impacts, et qu'elles puissent bénéficier des retombées environnementales, économiques et sociales qui y sont associées?

Le CRE BSL invite le gouvernement à reconnaître les CRE comme des agents de changements et de mobilisation dans leurs régions pour coordonner les actions de lutte aux changements climatiques. Ainsi, le PACC s'assurera d'une prise en compte adéquate des spécificités régionales pour l'implantation de mesures appropriées aux particularismes du territoire et des régions.

À tous égards, il importera de consulter les acteurs du milieu et de reconnaître le rôle déterminant joué par les acteurs socioéconomiques et les municipalités pour assurer le succès de la mise en œuvre du PACC.

11. Comment le PACC 2013-2020 peut-il contribuer au succès du Plan Nord, tout en respectant ses propres objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques?
12. Quels mécanismes le PACC 2013-2020 doit-il privilégier afin de s'assurer que les travailleurs québécois puissent contribuer à la mise en œuvre du PACC 2013-2020 et qu'ils soient fins prêts à l'introduction massive de ces nouvelles technologies vertes?